

# BMA

## *Communication sur le progrès*

2018



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Principes du Pacte Mondial.....</b>	<b>3</b>
	LETTRE DE RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT .....	3
	PRESENTATION DES 10 PRINCIPES .....	4
<b>2</b>	<b>Présentation du groupe BM&amp;A .....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Droits de l'Homme .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>Normes internationales du Travail .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Environnement .....</b>	<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Lutte contre la corruption.....</b>	<b>12</b>

## 1

## Principes du Pacte Mondial

Le groupe BM&A est officiellement membre de l'organisation internationale du Global Compact des Nations Unies depuis le 17 mai 2017. Par cette adhésion, BM&A montre sa détermination à prendre sa part de responsabilité au niveau mondial en soutenant dix grands principes autour de la défense des droits de l'Homme, le respect des normes internationales du travail et de l'environnement et la lutte contre la corruption.

### LETTRE DE RENOUVELLEMENT D'ENGAGEMENT

Honorable Secrétaire-Général

J'ai l'honneur de vous réaffirmer que **BM&A Partners** soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre de renouvellement, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise en faveur de la bonne application des dix principes du Global Compact. Notre COP est intégrée dans notre rapport de transparence que nous publions tous les ans.

Restant bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire-Général, l'expression de notre considération distinguée.

Paris, le 17 mai 2019

BM&A Partners



Erwan Lirin

Président

## PRÉSENTATION DES 10 PRINCIPES

Lancé en 2000, le Global compact des Nations Unies rassemble aujourd'hui plus de 12 000 participants dont 9 000 entreprises à travers 170 pays. Tous les membres s'engagent, chacun à leur niveau, à promouvoir le référentiel du Global compact auprès de leurs parties prenantes : collaborateurs, partenaires, fournisseurs...

Nous communiquerons chaque année, comme l'ensemble des membres, sur les progrès réalisés et les bonnes pratiques mises en place.

Les dix grands principes du Global Compact sont les suivants :



### **Droits de l'Homme**

#### PRINCIPE 1

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme

#### PRINCIPE 2

Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



### **Normes internationales du Travail**

#### PRINCIPE 3

Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

#### PRINCIPE 4

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

#### PRINCIPE 5

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

#### PRINCIPE 6

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



### **Environnement**

#### PRINCIPE 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

#### PRINCIPE 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

#### PRINCIPE 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



### **Lutte contre la corruption**

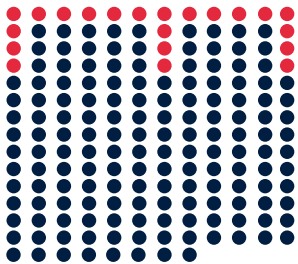
#### PRINCIPE 10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

# 2

## Présentation du groupe **BM&A**

**21**  
ASSOCIÉS



**155**  
COLLABORATEURS

**Cabinet d'audit  
et de conseil**  
INDÉPENDANT  
créé il y a près de  
**40**  
ANS

### Nos 3 pôles d'activités

EXERCÉS SANS CLOISONNEMENT DES ÉQUIPES

#### AUDIT

- COMMISSARIAT AUX COMPTES ET AUDIT CONTRACTUEL
- VÉRIFICATION ET ATTESTATION DU REPORTING RSE
- FORMATION

#### SERVICES FINANCIERS

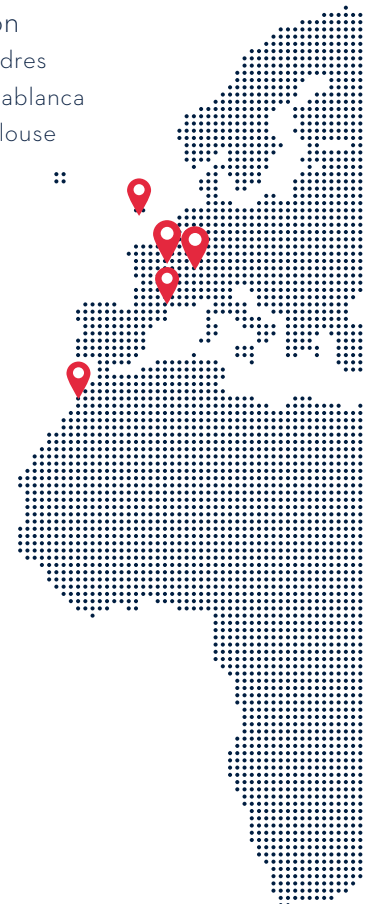
- EVALUATION FINANCIÈRE ET EXPERTISE INDÉPENDANTE
- TRANSACTION SERVICES
- COMMISSARIAT AUX APPORTS ET À LA FUSION
- PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS, RESTRUCTURATION
- EXPERTISES ET SUPPORT AUX CONTENTIEUX

#### CONSEIL ET SUPPORT OPERATIONNELS

- CONSOLIDATION ET REPORTING
- CONDUITE DE PROJETS
- OPTIMISATION DES ORGANISATIONS ET DES SI
- MAÎTRISE DES RISQUES ET INVESTIGATIONS
- BI / ANALYSE DE DONNÉES ET PILOTAGE DE LA PERFORMANCE
- CONSEIL COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE EN BANQUES ET ASSURANCES
- CONSULTING COMPTABLE

### NOS IMPLANTATIONS

- Paris
- Lyon
- Londres
- Casablanca
- Toulouse



MEMBRE DE AGN INTERNATIONAL

180 cabinets indépendants d'audit, conseil et fiscalité  
présents dans 85 pays.



## 3



## Droits de l'Homme

**D**éfinis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les droits humains fondamentaux sont des droits inhérents à la personne humaine, universels et inaliénables, quel que soit le droit positif en vigueur.

Ces droits concernent à la fois les institutions et associations qui luttent au quotidien pour le respect des droits humains mais aussi les grands groupes qui possèdent un poids économique important dans les pays en développement et ont donc un rôle important à jouer dans leur démarche de responsabilité sociale.

BM&A s'engage à respecter les principes des droits humains internationalement reconnus tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail et les principes directeurs pour la mise en œuvre des valeurs de l'Organisation des Nations Unies : « Protéger, respecter et réparer » (« Principes de Ruggie »).

La nature de notre métier, de même que les secteurs dans lesquels nous intervenons comportent des enjeux éthiques importants (respect des droits humains fondamentaux, éthique des affaires...) et exigent de notre part un comportement irréprochable.

Du fait de nos activités, de la localisation de nos missions et de notre périmètre d'influence, notre entreprise, depuis sa création en 1980, n'a jamais été confrontée à des violations du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Au regard de notre déontologie, nous sommes tenus de signaler les violations aux droits de l'homme dont nous aurions eu connaissance et de ne pas nous rendre complices de tels actes.

## 4



## Normes internationales du Travail

**BM&A** est une entreprise soumise au droit du travail français qui est protecteur de la liberté d'association et des droits de négociation collective.

**BM&A** s'engage à respecter la législation française dans ce domaine et suit scrupuleusement la convention collective des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Enfin, **BM&A** s'engage à respecter les principes prévus par les textes partout où elle opère.

### POLITIQUE RH

En appliquant des principes de transparence et d'intégrité dans sa gestion des ressources humaines, **BM&A** lutte contre toute forme de discrimination et respecte la diversité et l'égalité des chances. Le cabinet veille à préserver l'égalité professionnelle, qu'il s'agisse de la rémunération des collaborateurs, de l'évolution de leur carrière ou de l'accès à des formations.

Pour faire de la diversité un atout majeur, **BM&A** emploie des hommes et des femmes aux profils variés et issus d'horizons différents et compose ainsi des équipes diverses et ouvertes.

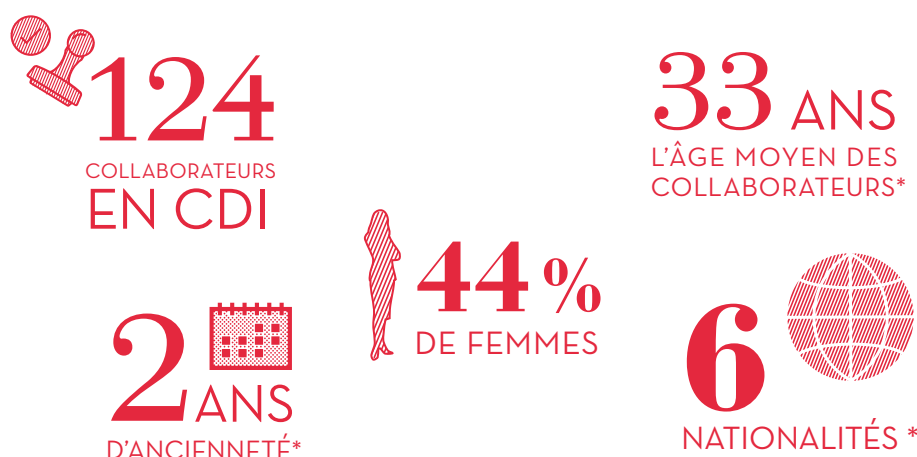
Cette politique se révèle être une richesse incontestée pour notre cabinet tant sur le plan culturel que professionnel.

Par ailleurs, **BM&A** répond aux différentes lois et respecte les vies privées et professionnelles de chaque individu. Aucune discrimination n'est faite lors d'un entretien d'embauche ; **BM&A** propose des offres et reçoit tous les candidats répondant aux critères souhaités en fonction de leurs compétences et de leurs expériences.

**BM&A** respecte les différences culturelles et religieuses de chacun ; c'est pourquoi lors de nos événements internes, nous sommes attentifs au respect de ces différences.

### OBJECTIFS POUR 2020

**BM&A** s'engage à intensifier le recours à un ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), pour divers besoins (séminaires, réceptions...).



\*Indicateurs comprenant l'ensemble des collaborateurs **BM&A**, hors associés.

## FORMATION

Intégrer des candidats polyvalents, dynamiques, à la recherche de responsabilité et de perspectives d'évolution est un enjeu majeur pour **BM&A**. Ce vivier de talents est essentiel pour répondre aux besoins des clients et aux évolutions du secteur. La diversité des clients et des missions est un véritable atout pour acquérir rapidement des compétences opérationnelles et développer son employabilité.

La formation des équipes est un facteur de performance et de réussite de l'entreprise. **BM&A** est convaincu que la qualité des prestations délivrées est directement liée à l'effort de formation déployé ainsi qu'à la qualité de l'encadrement opérationnel au quotidien (vecteur également de formation). Ainsi, des formations variées et transverses sont dispensées tout au long de l'année.

Ces formations couvrent essentiellement les thématiques suivantes : la maîtrise des caractéristiques d'un secteur d'activité, la connaissance et l'approfondissement des métiers de **BM&A**, l'apprentissage des expertises techniques et le développement personnel.

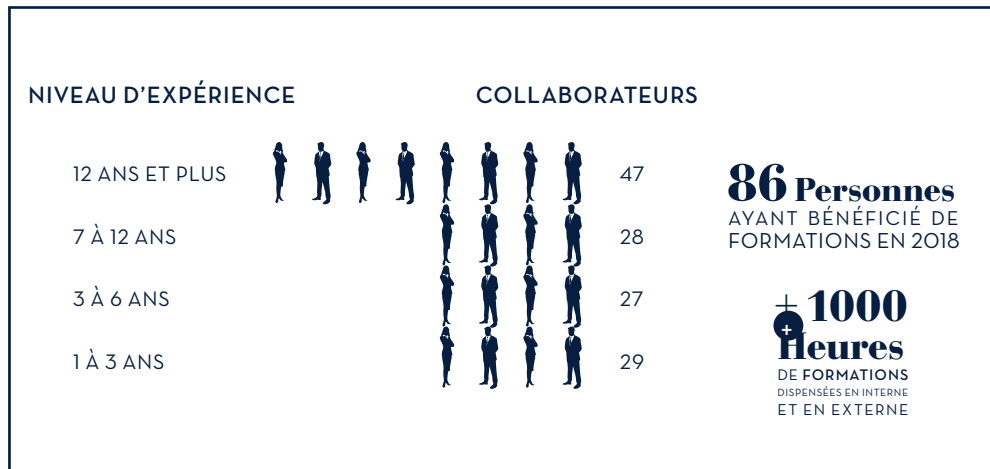
Chaque expert-comptable et commissaire aux comptes doit respecter les obligations légales en termes de formation, tout au long de sa carrière, et qui sont de 20 heures par an pour les experts-comptables et 120 heures par période suivie de 3 ans pour les commissaires aux comptes.

Chaque collaborateur bénéficie d'un entretien annuel au cours duquel il est encouragé à s'exprimer sur sa carrière, ses projets ...

## OBJECTIFS POUR 2020

**BM&A** s'engage à accroître le nombre d'heures de formation dispensées ainsi qu'à élargir le dispositif de formation.





## BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Par nature, les métiers de **BM&A** ont des contraintes réglementaires intangibles. Les équipes sont en effet soumises aux exigences d'agenda des clients, qui induisent une charge importante de travail sur une période précise et non flexible. **BM&A** veille à ce que les collaborateurs bénéficient de conditions de travail adéquates.

Le cabinet de Paris s'est doté d'un étage supplémentaire au cours de l'année pour installer de nouveaux bureaux et ainsi accompagner la croissance de ses effectifs.

Dans le cadre du développement du bien-être au travail et afin de renforcer les liens au sein de ses équipes, **BM&A** propose à ses collaborateurs de participer à plusieurs événements sportifs tout au long de l'année : course à pied (Parisienne), cours de sport (Football, Yoga, Pilate, Body Balance...). Par ailleurs, **BM&A** organise un séminaire annuel permettant de développer l'esprit d'équipe et la convivialité au sein du cabinet.

**BM&A** mesure les enjeux liés au stress et suit avec attention la charge de travail de ses collaborateurs.

## OBJECTIFS POUR 2020

En début d'année 2019, **BM&A** a pris la décision d'aménager un espace de vie commune visant à créer un lieu de rencontre et de partage au profit de ses équipes.

**BM&A** souhaite améliorer ses mesures de prévention du stress en mettant en place une démarche structurée d'amélioration de la qualité de vie au travail et par la mise en place de session de formations des collaborateurs et associés au droit à la déconnexion numérique.

## 5



## Environnement

Les activités de **BM&A** sont des activités de nature tertiaire dont l'impact sur l'environnement reste faible. Toutefois, **BM&A** a mis en œuvre une politique simple et concrète de protection de l'environnement.

**BM&A** s'est engagé de longue date dans des actions volontaristes dans le domaine du développement durable.

**BM&A** met en œuvre des actions dans le domaine du recyclage des consommables et du matériel informatique. **BM&A** recycle les consommables (cartouches d'encre, toner laser) auprès du constructeur, en utilisant systématiquement les boîtes fournies à cet effet pour les renvoyer dans un centre de recyclage.

De plus, **BM&A** a décidé, il y a quelques années, de limiter au maximum des impressions papier dans le cadre des missions :

- ainsi, **BM&A** a fait le choix de dématérialiser ses dossiers de travail pour la plupart de ses missions ;
- **BM&A** a mis en place un dispositif de recyclage du papier : chaque étage dispose d'une console de recyclage destinée à recevoir le papier usagé. Par un accord avec la société Taïs, le papier est ensuite broyé puis recyclé ;
- toutes les imprimantes sont paramétrées par défaut pour une impression des documents en noir et blanc et en recto-verso.

Par ailleurs, le cabinet est attentif à utiliser des ressources issues du commerce équitable.

En ce qui concerne les déplacements vers les clients provinciaux, **BM&A** favorise les transports ferroviaires.

### OBJECTIFS POUR 2020

**BM&A** mesure l'importance des enjeux environnementaux et a décidé de s'inscrire dans un dispositif d'amélioration continue en :

- supprimant les gobelets en plastique et les remplaçant par de la vaisselle (mug, tasses, etc.) ;
- recyclant les capsules de café ;
- augmentant la part du papier recyclable dans les achats de consommables ;
- limitant la consommation de papier par le biais de relevés mensuels et en instaurant un code d'identification pour commander les impressions sur les photocopieurs.

Afin de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage, de sensibiliser tous les collaborateurs et de militer en faveur de la suppression des traitements des déchets les moins respectueux de l'environnement, **BM&A** compte adhérer à l'association « Zéro Waste France ».

Il s'agit d'une association environnementale qui milite depuis 1997 pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources. Elle inscrit sa priorité dans la réduction des déchets à la source, c'est-à-dire avant même leur production, et incite à la valorisation de ce que l'on produit. Elle a pour objectif de promouvoir la démarche zéro déchet, zéro gaspillage à l'échelle collective sur le territoire francilien.

Pour familiariser et aider les entreprises à la gestion des déchets au bureau, « Zéro Waste France » fournit un guide zéro déchet au bureau présentant 12 actions simples et concrètes à mettre en place pour réduire au maximum la production de déchets sur le lieu de travail.



## 6



## Lutte contre la corruption

BM&A est particulièrement vigilant sur le respect des principes d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts et la lutte contre la corruption.

Etant un cabinet pluridisciplinaire, le cabinet rassemble des professions réglementées, telles que les commissaires aux comptes et les experts-comptables.

### INDÉPENDANCE, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

#### *Principes d'indépendance*

La morale individuelle et collective, placée au centre de l'éthique des associés de BM&A, engage chaque collaborateur dans l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées. La pluridisciplinarité du cabinet s'exerce dans le respect des codes de déontologie en matière de la séparation entre les missions de certification des comptes, d'expertise indépendante et de conseil.

Cette indépendance légitime la réflexion et les positions de BM&A, tant sur les dossiers qu'il traite que dans ses actions génériques.

#### *Charte d'indépendance*

Cette charte correspond aux règles du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes (décrets n°2010-131 du 10 février 2010 et n°2017-540 du 12 avril 2017 modifiant le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes) et du code de déontologie des professionnels d'expertise comptable (décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable).

Elle est signée par chaque nouveau collaborateur à son entrée au cabinet puis, annuellement ou en cas de mise à jour, par l'ensemble des collaborateurs.

Cette charte représente l'engagement de chacun au sein de BM&A de respecter des principes fondamentaux en matière de comportement et d'éthique professionnelle.

Le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, pour les missions de commissariat aux comptes d'une part, ainsi que le code de déontologie des professionnels d'expertise comptable, pour les missions de conseil d'autre part, précisent ces principes fondamentaux de comportement : l'intégrité, l'impartialité, l'indépendance, la prévention des conflits d'intérêts, la compétence, la confraternité et le devoir de discrétion.

### ***Principes d'indépendance, de comportement et d'éthique réitérés dans notre procédure « commissariat aux comptes »***

L'approche, l'organisation et le déroulement pratique des missions de commissariat aux comptes font l'objet d'une procédure formalisée, applicable à tout commissariat aux comptes et étendue aux services autres que la certification des comptes.

Cette procédure « commissariat aux comptes » comporte un volet indépendance et déontologie qui rappelle aux collaborateurs l'obligation d'un comportement professionnel irréprochable, se référant aux principes du code de déontologie de la profession et de la charte d'indépendance BM&A.

### ***Principes d'indépendance, de comportement et d'éthique réitérés dans notre procédure « expertise indépendante »***

Une charte déontologique spécifique qui s'applique à toute mission d'expertise indépendante (au sens du titre VI dans le livre II du Règlement Général de l'AMF) réalisée par BM&A, est communiquée à chaque collaborateur et associé, d'une part pour veiller au respect des valeurs d'éthique et aux principes d'intégrité, d'indépendance et de compétence, et d'autre part pour préciser les procédures selon lesquelles BM&A accepte et conduit des missions d'expertise indépendante.

Cette charte d'éthique rappelle l'interdiction de l'utilisation à leur profit personnel, ou pour le profit de quiconque, des informations privilégiées auxquelles les associés et collaborateurs ont accès et les sanctions associées au non-respect de la réglementation en vigueur.

### ***Politique en matière de sollicitations et cadeaux pour les missions de commissariat aux comptes***

L'environnement réglementaire nous contraint à poser des règles particulières pour les sollicitations et cadeaux pour les missions de commissariat aux comptes, contribuant à préserver l'image du cabinet ainsi que notre indépendance auprès de nos parties prenantes.

Les cadeaux sont à proscrire à l'exception des cadeaux de type promotionnel et de faible valeur. Ils font l'objet d'une approbation préalable par l'associé signataire voire par la direction du cabinet.

A titre exceptionnel, des cadeaux d'une valeur raisonnable à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance...) ou professionnels peuvent être effectués sous réserve des approbations définies plus haut.

Nous nous interdisons les cadeaux aux représentants de l'Etat ou des Autorités publiques.

Nous nous interdisons également de recevoir des cadeaux de la part de nos clients.

### ***Règles de secret professionnel***

Aucune information ou document relatif aux dossiers traités ne peut être divulgué aux tiers et même à l'intérieur du cabinet, à l'exception de l'équipe en charge de la mission et des professionnels assurant la revue indépendante.

BM&A met en place des mesures de sécurité garantissant un accès restreint aux données de ses clients. Par ailleurs, BM&A s'est inscrit dans une démarche de conformité au règlement européen de gestion des données personnelles.

### ***Comité d'éthique et de déontologie***

Le comité d'éthique et de déontologie de BM&A est saisi des questions d'indépendance, de conflit d'intérêts et de comportement et se réunit aussi souvent que nécessaire sur saisine d'un associé.

Le comité est également appelé à statuer en cas de difficulté relative à l'acceptation et/ou au maintien d'une mission.

### ***Contrôle qualité***

BM&A étant en charge de la certification des comptes d'entité d'intérêt publics, en application de l'article R. 821-26 du code de commerce ses procédures font l'objet d'un contrôle tous les trois ans par le Haut Conseil au commissariat aux comptes.

Les procédures relatives aux missions de conseil font également l'objet d'un contrôle qualité par le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables tous les six ans.

## **OBJECTIFS POUR 2020**

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 », a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, et contribuer ainsi à une image positive de la France à l'international.

Parmi les 8 volets de ces nouvelles obligations de vigilance, BM&A s'engage à mettre en place un dispositif de formation destiné aux associés et aux collaborateurs afin de les sensibiliser aux risques de corruption et à la déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

# BM&A



***Services financiers***



***Conseil et support opérationnels***



***Audit***



***Conseil et support opérationnels  
aux établissements financiers***